

## MANDAT

Conformément à l'art. 23 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 et modifié par l'art. de la loi du 03 mars 2017 dite « Omnibus » concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Dans le cadre du développement de la zone PAP nouveau quartier « OB01 – Op dem Schommeschwues (PAP NQ/HAB-1) »,

Les soussignées :

La société à responsabilité limitée **FMC PROMOTIONS S.à r.l.**

Établie et ayant son siège à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

Ici représentée par Madame **Kim Flammang**, employée,

En tant que propriétaire de la parcelle cadastrale 1822/3385, 1823/3602, 1823/3603, section C d'Oberanven, et maître d'ouvrage du projet d'aménagement particulier précédemment cité ;

ci-après dénommée « **le mandat** »

Donne par la présente mandat à :

La société à responsabilité limitée **M&F PROMOTIONS S.à r.l.**

Établie et ayant son siège à L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg

Ici représenté par Monsieur **Max Maret**, employé,

ci-après dénommée « **le mandataire** »

pour engager les fonds précités dans la mise en procédure d'approbation le projet d'aménagement particulier. A ces fins, le mandataire reçoit le droit de signature au nom du mandat pour l'introduction auprès de l'Administration Communale de Niederanven le dossier PAP dressé par le bureau WW+ S.à r.l.

La validité de la présente prend fin le 30 juin 2022, sauf reconduction signifiée par écrit

Donné à Luxembourg en deux exemplaires, le 08.02.2022.

Le mandat

le mandataire